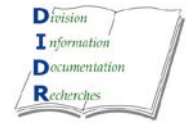


HAITI



Etude

12 décembre 2016



Les principaux partis politiques

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Des partis innombrables et volatils.....	3
1.1. La législation sur les partis politiques.....	3
1.2. Un grand nombre de partis politiques	3
1.3. Des partis aux orientations idéologiques floues ou religieuses	4
1.4. Un attachement très faible au parti	5
2. Des choix électoraux peu lisibles.....	6
2.1. Dysfonctionnement des institutions politiques et revirements.....	6
2.2. Partis représentés à la Chambre des députés.....	7
2.3. Partis ayant soutenu un candidat aux élections présidentielles	8
3. Les partis politiques représentés dans les institutions politiques.....	10
3.1. Le RDNP.....	10
3.2. La mouvance <i>Lavalas</i>	11
3.3. Les sociaux-démocrates	13
3.4. La mouvance de Michel Martelly	13
Bibliographie.....	15

Résumé : Caractéristiques générales des partis politiques haïtiens ; résultats des élections nationales récentes ; principaux partis politiques représentés dans les institutions politiques.

Abstract: Main features of Haitian political parties; results of recent national elections; main political parties represented in the political institutions.

1. Des partis innombrables et volatils

1.1. La législation sur les partis politiques

Après la chute de la dictature de Jean-Claude Duvalier, la junte qui avait pris le pouvoir a, le 30 juillet 1986, pris un décret autorisant les partis politiques et régissant leur enregistrement par le ministère de la Justice ainsi que leur fonctionnement. La plupart des dispositions de ce décret ne furent pas appliquées. Ainsi, il prévoyait qu'un parti devait avoir au moins cinq mille adhérents et vingt membres fondateurs pour être enregistré, et que ses membres fondateurs et ses dirigeants devaient être Haïtiens de naissance. En 2014, le président de la République a promulgué une proposition de loi sur les partis politiques déposée à l'Assemblée Nationale (institution législative composée du Sénat et de la Chambre des Députés) en 2008, votée par le Sénat en 2012 et la Chambre des Députés en 2013.¹

La loi de 2014 prévoit toujours un enregistrement des partis auprès du ministère de la Justice, ainsi qu'un minimum de vingt membres fondateurs Haïtiens d'origine (art.9). Elle dispose que les membres du comité de direction ou le représentant du parti sont Haïtiens d'origine (art.10). En revanche, le seuil du nombre d'adhérents a été supprimé, ce qui ouvre la voie légale à la multiplication des partis politiques. Cette loi interdit l'appartenance simultanée à plusieurs partis politiques (art.4).²

1.2. Un grand nombre de partis politiques

En 2010, 49 partis politiques ont participé aux élections : 40 aux élections législatives et 18 à l'élection présidentielle. Cependant, seuls 9 partis ont présenté des candidats à ces deux élections.³

En mai 2013, le journal *Le Nouvelliste* a publié une liste de 121 partis reconnus par le ministère de la Justice.⁴ Le professeur Franklin Midy⁵ en a dénombré 144 enregistrés, dont 41 ayant un nom créole.⁶ Selon lui, un grand nombre d'entre eux sont des partis dévoués au service d'une famille, ou d'un leader unique, tandis que d'autres fonctionnent comme des sociétés anonymes privées. La politique est en fait conçue comme un patrimoine à acquérir et dont les rentes peuvent éventuellement être partagées dans un cercle plus ou moins restreint.⁷

Selon Alain GILLES, chercheur au *Peace Research Institute Oslo* (PRIO) : « La dictature contrôlait l'accès aux postes et aux faveurs de l'Etat. A partir de 1986, en fondant un parti politique, on se met dans l'antichambre de l'Etat. Nous avons appris à créer des gouvernements d'ouverture. Il faut entendre par là l'accessibilité à des postes de ministres pour des chefs de partis, ou des membres de leur clientèle.⁸ »

¹ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.41-44. Le Sénat et la Chambre des députés forment l'Assemblée nationale.

² *Le Moniteur*, 16/01/2014.

³ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.98.

⁴ Cette liste figure dans HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, annexe II.

⁵ Professeur au département de sociologie de l'université du Québec à Montréal, UQAM.

⁶ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.67.

⁷ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.68-69.

⁸ GILLES Alain, 2015.

Selon le chercheur Alain Gilles : « En fait, malgré un discours prôné par certains secteurs pour la formation de grands partis fusionnant les mêmes sensibilités, on assiste plutôt à une augmentation du nombre de partis. Pour deux, trois partis qui se mettent ensemble, il y en a cinq nouveaux qui se forment. Les partis eux-mêmes fonctionnent assez souvent comme un lieu de formation de nouveaux fondateurs de partis.⁹ »

1.3. Des partis aux orientations idéologiques floues ou religieuses

Quelques rares partis politiques proposent un projet cohérent de société, mais la plupart, notamment les partis au pouvoir, se contentent de vagues références au peuple, à des organisations populaires, à des actions caritatives, thèmes porteurs compte tenu du délabrement social du pays.¹⁰

Se réclament d'idéologies de gauche ou de la social-démocratie les partis suivants : Fusion des sociaux-démocrates (membre de l'Internationale socialiste), Organisation du peuple en lutte (OPL, observateur à l'Internationale socialiste), *Fanmi Lavalas*, *Aksyon pour konstwi yon Ayiti òganize* (AKAO). Le Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP) se réclame de l'Internationale démocrate-chrétienne. Le Groupe de recherche sur l'évolution d'Haiti (GREH) se place aussi au centre-droit. Le Parti de l'unité nationale est produvalériste.¹¹

Certains partis sont l'émanation de mouvances religieuses comme : le Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti (MOCHRENAH) soutenu par des Eglises protestantes, le Paradis, l'Union nationale chrétienne pour la reconstruction d'Haïti (UNCRH), le Parti de la Vierge Marie, le Parti nationaliste chrétien d'Haïti.¹²

Cependant, l'idéologie et la ligne d'un parti ne sont pas nécessairement les principaux motifs d'adhésion. Analysant les interviews menés auprès de 18 responsables de différents partis politiques, le journaliste Jean Marvel Dandin constate : « Des entrevues réalisées, il ressort assez clairement que, dans bien des cas, pour ne pas dire de manière générale, **l'appartenance au parti n'implique pas ipso facto l'adhésion du membre à la ligne et à la vision de celui-ci.**¹³ » Selon lui : « Le déficit d'idéologie, de vision et le manque d'organisation, son corollaire, constituent le problème majeur de la classe politique actuelle. Certes, certains manifestes et chartes de partis existent. Mais, ils ne sont ni connus ni pratiqués par leurs membres. **Le-la militant-e, le-la dirigeant-e du parti ou même l'élu-e parlementaire ignorent ce qui les distingue des membres d'un autre parti.**¹⁴ »

En outre, le flou idéologique rend difficile la distinction entre ces innombrables partis, et, de ce fait, n'incite guère à l'adhésion. Selon le chercheur Laënnec Hurbon¹⁵ : « Cette défaillance idéologique explique sans doute le caractère éphémère des regroupements de partis politiques. [...] On distingue à peine la différence idéologique entre le parti OPL

⁹ GILLES Alain, 2015.

¹⁰ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.115.

¹¹ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.115-116.

¹² HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.116.

¹³ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, analyse de Jean Marvel DANDIN (journaliste), p.42.

¹⁴ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, analyse de Jean Marvel DANDIN (journaliste), p.46.

¹⁵ Sociologue, chercheur au CNRS, professeur à l'université Quisqueya de Port-au-Prince et à l'université d'Etat d'Haïti.

(Organisation du peuple en lutte) et le parti Fusion (un regroupement de partis) d'autant plus qu'ils se réclament, tous deux, de la mouvance de l'Internationale socialiste.¹⁶ »

1.4. Un attachement très faible au parti

Dans une étude sur les candidats à la députation réalisée en 2010, le chercheur Alain Gilles a pu constater que seuls 13% de ceux-ci comptaient se représenter sous la même étiquette partisane et que le quart d'entre eux avaient déclaré changer ultérieurement de parti. Alain Gilles explique ce phénomène : « **La tendance à instrumentaliser l'Etat aux fins d'enrichissement personnel rend indifférent aux enjeux et aux solutions proposées.**¹⁷ »

En outre, il considère que le défaut de structuration sociale au plan national facilite ces comportements : « La société est une somme d'individualités ou de microréseaux fondés sur des liens primaires ou de clientèle. Nous avons vu des gens passer d'un parti à un autre avec la plus grande facilité. Même élu, le candidat ne pense pas qu'il doit une allégeance à son parti.¹⁸ »

La **corruption généralisée** est aussi évoquée comme une cause fondamentale de la relation faussée entre un parti et ses élus. Charles Henri Baker, président du parti *Respè*, a raconté une anecdote pour illustrer ce phénomène : « Le Sénateur Chéron m'a rapporté que le premier jour où elle est arrivée au Sénat, elle a trouvé un chèque d'un montant d'un million de gourdes sur son bureau. Quand elle a cherché à connaître le but de ce chèque, on lui a dit qu'il a été simplement déposé là. Mais le plus choquant dans cette histoire était que le chèque était tiré d'un compte de l'Office national d'assurance, une institution étatique. Multipliez ce montant par trente et vous voyez ce que cela fait si on en donne à tous les Sénateurs-rices. Donc, la corruption empêche que nous entrions dans un vrai ordre démocratique.¹⁹ »

Certains partis cherchent à débaucher les membres d'autres partis au moyen de la corruption. Charles Henri Baker, président du parti *Respè*, en témoigne : « Récemment, un chef de parti, candidat-e à Présidence, a rencontré la coordination départementale de *Respè* au niveau d'un département. Il leur a offert à chacun 500 000 gourdes s'ils acceptent de laisser leur parti pour le supporter de préférence.²⁰ »

Les partis sont eux-mêmes responsables de cette volatilité de leurs adhérents et de leurs candidats : « Soit par insuffisance de moyens, soit par faiblesse organisationnelle, soit par manque de leadership, soit par incapacité à créer des liens institutionnels avec le candidat, c'est-à-dire soumettre le candidat à la discipline du parti, soit par la combinaison de tous ces facteurs, dans la grande majorité des cas, **les partis n'arrivent pas à s'assurer la solidarité de leurs propres candidats.**²¹ »

¹⁶ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.134.

¹⁷ GILLES Alain, 2015.

¹⁸ GILLES Alain, 2015.

¹⁹ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.144. Interview de Charles Henri Baker par Winnie Hugot Gabriel (avocate et collaboratrice du journal *Le Nouvelliste*).

²⁰ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.147. Interview de Charles Henri Baker par Winnie Hugot Gabriel (avocate et collaboratrice du journal *Le Nouvelliste*).

²¹ GILLES Alain, 2015.

Le journaliste Jean-François Hérold confirme cette tendance : « D'une législature à l'autre, le même député-e ou le même sénateur-e porte une bannière différente²² ». Et Abel Descollines, ex-Député de Mirebalais/Boucan Carré, en témoigne : « J'ai été aux élections sous une bannière politique, celle de *Lavni*. Mais en dépit du fait que *Lavni* n'avait apporté aucune assistance à ma candidature, à mon élection, j'ai voulu être quand même en rapport avec lui. Mais le parti n'a pas cherché à développer ce rapport avec moi.²³ »

2. Des choix électoraux peu lisibles

2.1. Dysfonctionnement des institutions politiques et revirements

Selon le chercheur Laënnec Hurbon : « [...] nombre de partis sont fondés ou apparaissent sur la scène à l'approche des élections : ils participent au scrutin puis disparaissent jusqu'à la prochaine saison électorale. On constate aussi que la grande majorité des partis considèrent les élections comme une loterie, et non comme un processus démocratique, non truqué.²⁴ »

Le fonctionnement des partis et les comportements des adhérents et des candidats de ceux-ci ont des conséquences importantes sur la vie parlementaire. En effet, **la composition hétéroclite du Parlement ne permet pas d'obtenir de majorité pour la nomination d'un Premier ministre**, qui est donc le plus souvent désigné par le président de la République.²⁵ Le dysfonctionnement entre ces deux institutions est fréquent. Ainsi, après l'élection du président de la République Michel Martelly en mars 2011, il s'est passé cinq mois sans nomination d'un Premier ministre. Puis, Gary Conille a été nommé à ce poste, qu'il n'a occupé que quatre mois. Trois mois plus tard, en mai 2012, Laurent Lamothe est devenu Premier ministre.²⁶

Tirant les conséquences de cette incapacité des partis représentés au Parlement, les présidents de la République en exercice créent souvent leur propre parti : Jean-Bertrand Aristide, soutenu en 1990 par le Front national pour le changement et la démocratie (FNCD), a ensuite fondé *Fanmi Lavalas* ; René Préval, élu avec le soutien de l'OPL en 1995 puis en 2006 avec celui de *Fwon Lespwa* (Front de l'espoir), qu'il avait lui-même créé après son élection en 1995, a créé le parti *Inité* (Unité) en vue des élections générales de 2010 ; Michel Martelly, élu sous la bannière du parti *Répons peyizan*, a fondé une nouvelle organisation appelée Parti haïtien *tèt kalé* (PHTK). Ces initiatives sont d'autant plus faciles que ces présidents élus ne sont pas issus de partis politiques, mais sont des personnalités indépendantes (en créole : *grenn senk*) qui ont été soutenus par des groupes politiques.²⁷

²² HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.13.

²³ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.65. Interview d'Abel Descollines par Jean-Paul Pierre (journaliste à Radio IBO).

²⁴ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.50.

²⁵ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.13.

²⁶ BARZASI Stéphanie et VILAIN Olivier, 05/2013, p.95 et 163 ; PODUR Justin, 2012, p.236.

²⁷ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.50 ; HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.32. Interview de Danton Léger du parti *Ansanm nou fò* par Sheila Louis-Joseph (journaliste à Radio Métropole).

2.2. Partis représentés à la Chambre des députés

D'une élection législative à l'autre, la composition de la Chambre des Députés varie fortement : les majorités se transforment et les partis sont soumis à de fortes variations. En outre, pendant les législatures, les camps se modifient en raison de ralliements impromptus. La faiblesse structurelle des partis politiques et des coalitions entraîne des évolutions continues et inattendues du paysage politique.

Partis et coalitions de partis ayant obtenu plus de 5 sièges à la Chambre des Députés (nombre total de sièges : 99) aux **élections législatives de 2010-2011**²⁸ :

Inite (35 sièges), premier parti de la Chambre des députés de 2011 à 2015, mais son candidat n'a obtenu que 22,4% des suffrages au premier tour (voir 2.3).

Alternative ou *Alternativ* (12 sièges), regroupement de partis né à la veille des élections législatives de 2011. Les partis qui le composaient étaient : **Fusion** des sociaux-démocrates, *Konvansyon inite demokratik (KID)*, Organisation du peuple en lutte (**OPL**).²⁹ Elle était dirigée par **Evans Paul**, alors dirigeant du KID et ancien directeur de campagne du FNCD (coalition de partis et d'organisations populaires ayant soutenu la candidature de Jean-Bertrand Aristide à l'élection présidentielle de 1990).³⁰

Ansanm nou fò (10 sièges)

Ayiti an Aksyon (AAA) (8 sièges)

Lavni (7 sièges)

Repons Payizan, (3 sièges), parti ayant soutenu **Michel Martelly** élu à l'élection présidentielle de 2010-2011.

En 2011, les principaux partis représentés à la Chambre des députés sont ceux qui se sont présentés dans le plus de circonscriptions. Plus ces partis ont présenté de candidats, plus ils ont obtenu de sièges.³¹

Le 12 janvier 2015, le mandat des députés est devenu caduc et ils n'ont pas été remplacés avant la fin de cette même année, seuls dix sénateurs pouvaient siéger valablement (le Sénat, qui compte trente sièges, est renouvelé par tiers tous les deux ans).³²

Les 9 août et 25 octobre 2015, les élections législatives ont permis d'élire 92 députés et 14 sénateurs. En juillet 2016, le Sénat était composé de 22 sénateurs, dont 14 ont été élus en 2015 et 8 en 2010 et 2011. 92 députés ont prêté serment le 10 janvier 2016.³³

²⁸ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.30.

²⁹ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.99.

³⁰ LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

³¹ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.101-102.

³² LOCKHART Nicolás Pedro Falomir, 02/2015 ; Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

³³ *Haiti Référence*, 22/07/2016 ; *Haiti Référence*, 13/01/2016.

Partis et coalitions de partis ayant obtenu plus de 5 sièges à la Chambre des députés (nombre total de sièges : 119) aux **élections législatives de 2015** :³⁴

Parti haïtien tèt kale (PHTK) (26 sièges), premier parti de la Chambre des députés ; son candidat à l'élection présidentielle, **Jovenel Moïse**, a été élu dès le premier tour le 28 novembre 2016 avec 55,7% des suffrages (voir *infra*).

Vérité (13 sièges), parti fondé par l'ancien président de la république **René Préval**, et membre de la coalition appelée Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (**LAPEH**).

Organisation du peuple en lutte (OPL) (7 sièges), membre de la coalition appelée Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (**LAPEH**).

Konvansyon inite demokratik (KID) (7 sièges), désormais allié au PHTK.

Ayiti an Aksyon (AAA) (6 sièges), allié au PHTK.

Fanmi Lavalas (6 sièges)

Inite (membre de la LAPEH) et Fusion des sociaux-démocrates n'ont obtenu respectivement que 4 et 3 sièges.

Le PHTK et ses alliés (AAA, KID et Bouclier) disposent de 41 sièges à la Chambre des députés, soit **34,5% des sièges**³⁵.

2.3. Partis ayant soutenu un candidat aux élections présidentielles

La liste des partis dont le candidat réalise plus de 5% des suffrages à l'élection présidentielle change presque entièrement à chaque élection. Ainsi, 18 partis ont présenté un candidat à l'élection présidentielle de 2010. Seuls 9 des 49 partis³⁶ ayant participé aux élections générales de 2010-2011 ont présenté à la fois un candidat à la présidence et d'autres à la Chambre des Députés. 9 partis, dont le RDNP et *Renmen Ayiti*, n'ont présenté qu'un candidat à la présidence et aucun aux élections législatives. Or les candidats du RDNP et de *Renmen Ayiti* sont arrivés parmi les quatre premiers à l'issue du scrutin. Ainsi, deux partis ayant un écho électoral certain n'ont pas participé aux élections législatives et n'ont donc obtenu aucun représentant à la Chambre des Députés en 2011.³⁷

³⁴ *Haiti Référence*, 13/01/2016 ; Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

³⁵ Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

³⁶ Pour la liste totale de ces 49 partis et leurs scores : HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.101-102.

³⁷ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.98.

Partis soutenant des candidats ayant obtenu plus de 5% des suffrages à l'élection présidentielle du **7 février 2006**³⁸ :

parti	candidat	% des suffrages
Fwon Lespwa (Front de l'espoir)	René Garcia Préval	51,2 %
Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP)	Leslie François Manigat	12,4 %
Respè	Charles Henri Baker	8,2 %
Union	Jean Chavanne Jeune	5,6 %

Partis soutenant des candidats ayant obtenu plus de 5% des suffrages à l'élection présidentielle des **28 novembre 2010 et 20 mars 2011**³⁹ :

parti	candidat	% des suffrages au premier tour	% du corps électoral (1 ^{er} tour)	% des suffrages au second tour	% du corps électoral (2 ^e tour)
Repons Payizan	Michel Martelly	21,8 %	4,5%	67,6 %	15,2 %
Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP)	Mirlande Manigat	31,4 %	6,4%	31,7 %	
Inite	Jude Célestin	22,5 %			
Renmen Ayiti	Jean Henry Céant	8,2 %			

En raison d'une abstention massive, Michel Martelly a été élu seulement par 15,2% du corps électoral en 2011. De même, le précédent président, René Préval, n'avait été élu que par 22,4% du corps électoral en 2006.⁴⁰

Jude Celestin, pourtant arrivé deuxième au premier tour de l'élection présidentielle de 2010-2011, s'est désisté en raison d'émeutes déclenchées par les partisans de Michel Martelly et sous la pression des Etats-Unis⁴¹, particulièrement interventionnistes dans les élections présidentielles haïtiennes depuis 1994 selon l'analyse des journalistes Stéphanie Barzasi et Olivier Vilain.⁴²

³⁸ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.72-73.

³⁹ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.70-71 ; PODUR Justin, 2016, p.236.

⁴⁰ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.71 et 73.

⁴¹ CAROIT Jean-Michel, 03/02/2011.

⁴² BARZASI Stéphanie et VILAIN Olivier, 05/2013, p.77-80.

Le 12 juin 2015, le Conseil électoral provisoire (CEP) d’Haïti a autorisé 58 candidats à participer à l’élection présidentielle d’octobre 2015.⁴³ 54 d’entre eux ont finalement concouru.⁴⁴ Les résultats du premier tour de l’élection présidentielle⁴⁵ ont été contestés, puis annulés par le CEP le 6 juin 2016, car 40% des votes étaient dépourvus de traçabilité.⁴⁶ Les trois premiers candidats étaient soutenus par trois nouveaux partis. 45 candidats ont chacun obtenu moins de 1% des suffrages.

Partis soutenant des candidats ayant obtenu plus de 5% des suffrages au premier tour de l’élection présidentielle annulée du **25 octobre 2015**⁴⁷ :

parti	candidat	% des suffrages au premier tour
Parti haïtien <i>tèt kalé</i> (PHTK)	Moïse Jovenel	32,8 %
Ligue alternative pour le progrès et l’émancipation haïtienne (LAPEH)	Jude Célestin	25,3 %
<i>Pitit Dessalines</i>	Jean-Charles Moïse	14,2 %
<i>Fanmi Lavalas</i>	Maryse Narcisse	7 %

Partis soutenant des candidats ayant obtenu plus de 5% des suffrages au premier tour de l’élection présidentielle du **20 novembre 2016** (taux de participation de 21%)⁴⁸ :

parti	candidat	% des suffrages au premier tour	% du corps électoral (2 ^e tour)
Parti haïtien <i>tèt kalé</i> (PHTK)	Moïse Jovenel	55,7 %	11,7%
Ligue alternative pour le progrès et l’émancipation haïtienne (LAPEH)	Jude Célestin	19,5 %	
<i>Pitit Dessalines</i>	Jean-Charles Moïse	11,0 %	
<i>Fanmi Lavalas</i>	Maryse Narcisse	9,0 %	

3. Les partis politiques représentés dans les institutions politiques

3.1. Le RDNP

Le Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP) a été fondé par **Leslie F. Manigat**, professeur d’université, en 1979 au Venezuela, où il était exilé. Il n’a pu s’établir en Haïti qu’à partir de 1986 après la chute de Jean-Claude Duvalier. Leslie François Manigat a été élu président de la République pendant 134 jours en 1988 avec le

⁴³ Liste complète des candidats sur : *Haiti Libre*, 12/06/2015.

⁴⁴ Conseil électoral provisoire (CEP), 05/11/2015.

⁴⁵ CEP, 05/11/2015 ; CEP, 24/11/2015.

⁴⁶ *Le Monde*, 07/06/2016 ; *Le Nouvelliste*, 06/06/2016.

⁴⁷ CEP, 05/11/2015 ; CEP, 24/11/2016.

⁴⁸ CEP, 28/11/2015 ; *Signal FM*, 29/11/2016 ; *Alterpresse*, 29/11/2016.

soutien de l'armée qui l'a finalement destitué. En 2006, le RDNP ne disposait que d'un siège à la Chambre des députés et d'un siège au Sénat. En 2007, **Mirlande H. Manigat**, professeure universitaire de droit constitutionnel, est devenue secrétaire générale du RDNP à la place de son époux Leslie F. Manigat (décédé en 2014). En 2010, le RDNP n'a présenté aucun candidat aux élections législatives.⁴⁹

Mirlande H. Manigat, ex-sénatrice, considère qu'elle avait gagné l'élection présidentielle de 2011. Elle ne s'est pas représentée en 2015. Lors des élections générales de 2015, le RDNP s'est fondu dans le Mouvement patriotique et populaire dessalinien (**MOPOD**), dont le candidat à la présidence de la République n'a obtenu que 0,88% des suffrages.⁵⁰

Depuis le tremblement de terre de 2010, le nouveau siège du RDNP est situé dans la commune de Delmas (Delmas 49, rue J. Dougé) à Port-au-Prince⁵¹.

3.2. La mouvance *Lavalas*

De 1994 à 2011 (présidence de Jean-Bertrand Aristide, écourtée par un coup d'Etat en 2004, et après un intermède de 2004 à 2006, présidence de René Préval), la mouvance *Lavalas* (en créole : averse, avalanche, inondation) a dominé sans partage les institutions politiques.⁵²

Òrganizasyon Pèp Kap Lite, Organisation du peuple en lutte (avant 1999 : Organisation populaire *Lavalas*⁵³, **OPL**) : Parti fondé en 1991 pour soutenir l'action du président Jean-Bertrand Aristide (destitué le 29 septembre 1991 par un coup d'Etat). Les adhérents suivent un stage de formation (en principe), paient une cotisation et reçoivent une carte de membre. Chaque coordination locale choisit les candidats aux élections.⁵⁴ Un des rares partis structurés du pays selon le secrétaire général du parti *Lavni*.⁵⁵ Aux élections législatives de 2010-2011, l'OPL s'est fondue dans la coalition Alternative, qui a obtenu douze députés.⁵⁶ Aux élections législatives de 2015, l'OPL a obtenu sept députés.⁵⁷ Le coordonnateur national de l'OPL est **Sauveur Pierre Etienne**, désigné en 2011. Il a vécu pendant dix ans en exil après être victime d'une tentative d'assassinat en 1997.⁵⁸

Fanmi Lavalas : Parti fondé en 1996 par des dissidents de l'OPL (au pouvoir en 1996), jugée d'orientation trop néolibérale au plan économique et social par ceux-ci⁵⁹, avec le soutien de l'ex-président **Jean-Bertrand Aristide**.⁶⁰ Ce parti se revendique de « l'idéal du 16 décembre 1990⁶¹ » et de « l'idéal aristidien ». Le slogan fondamental du parti

⁴⁹ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, analyse de Jean Marvel DANDIN (journaliste), p.41-42 ; HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.19-29. Interview de Mirlande H. Manigat par Sheila Louis-Joseph (journaliste à Radio Métropole). LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

⁵⁰ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.19-29. Interview de Mirlande H. Manigat par Sheila Louis-Joseph (journaliste à Radio Métropole). LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

⁵¹ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.19-29. Interview de Mirlande H. Manigat par Sheila Louis-Joseph (journaliste à Radio Métropole).

⁵² BARZASI Stéphanie et VILAIN Olivier, 05/2013, p.163.

⁵³ PODUR Justin, 2012, p.48.

⁵⁴ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.205. Interview d'Abel de Francisco De La Cruz (sénateur) et Yvelt Chéry (ex-sénateur) par Pharès Jérôme (journaliste, professeur à la Faculté de Sciences humaines de l'université d'État d'Haïti).

⁵⁵ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.70. Interview d'Abel Descollines par Jean-Paul Pierre (journaliste à Radio IBO).

⁵⁶ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.30.

⁵⁷ *Haïti Référence*, 13/01/2016 ; Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

⁵⁸ *Radio télévision Caraïbes (RTC)*, 13/10/2015.

⁵⁹ PODUR Justin, 2012, p.48.

⁶⁰ LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

⁶¹ Première élection présidentielle démocratique et honnête après une série de dictatures initiée en 1958. Celle-ci permet l'accession au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide soutenu par le Front national pour le changement et

est : « *tout moun se moun* » (tout homme est un homme). Pour adhérer à ce parti, il suffit de se présenter, seul ou en groupe, dans une réunion de cellule (appelée *Ti Fanmi*) qui fait valider l'adhésion par une commission de recrutement. Les candidatures aux élections sont validées par la commission électorale et le comité exécutif du parti après des discussions entre les candidats potentiels (appelées « élections primaires »). Ces candidats doivent être adhérents du parti.⁶² Aux élections générales de mai 2000, ce parti a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée nationale (72 députés sur 83 et 18 sénateurs sur 19), ainsi que 89 des 115 mairies, et, en novembre 2002, Jean-Bertrand Aristide a été élu avec 92% des suffrages exprimés (taux d'abstention de 50%)⁶³. En 2005 et en 2010, la Commission électorale provisoire a écarté les candidats de *Fanmi Lavalas* à l'élection présidentielle⁶⁴, ainsi qu'aux élections sénatoriales de 2009 et aux législatives de 2010.⁶⁵ *Fanmi Lavalas* a obtenu 6 sièges de députés aux élections législatives de 2015 et sa candidate à l'élection présidentielle, Maryse Narcisse, n'a obtenu que 7% des suffrages en 2015 et 9% en 2016.⁶⁶

Inite : La création de cette organisation fait suite à la dissolution de *Fwon Lespwa* coalition qui soutenait le président **René Préval**, en 2009, en raison de l'apparition d'une dissidence parmi les parlementaires de celle-ci. A l'origine, en 2010, *Inite* est une coalition de partis soutenant **Jude Célestin**, candidat à l'élection présidentielle, non élu. En 2011, ses élus forment une majorité simple à la Chambre des Députés, dirigée par Saurel Jacinthe, puis Levaillant Louis Jeune. En 2014, cette coalition s'est transformée en parti politique dûment enregistré. En 2015, **Levaillant Louis Jeune** en est le coordonnateur et **Saurel Jacinthe** le porte-parole. Les candidats à l'adhésion participent à des séances de formation, à l'issue desquelles il est statué sur leur candidature.⁶⁷ *Inite* a obtenu 35 députés aux élections législatives de 2010-2011, et était, de loin, le premier parti de la Chambre des Députés.⁶⁸ Cependant, aux élections législatives de 2015, il n'a obtenu que 4 sièges.⁶⁹

Ansanm nou fò (Ensemble nous sommes forts): Parti fondé en décembre 2009 par d'anciens membres de *Fanmi Lavalas* et de *Fwon Lespwa* tels que Mario Dupuy, José Ulysse et **Pierre Éric Jean-Jacques**, ancien président de la Chambre des députés. Ce parti recrute parmi les anciens soutiens du président Aristide et de la mouvance *Lavalas*. Il ne délivre pas de carte d'adhérent. La plupart des dix députés de ce parti élus en 2011 ont rejoint la mouvance du président Martelly au sein du Groupement du renouveau parlementaire (GRP), puis du groupe « Parlementaires pour la stabilité et le progrès » (PSP).⁷⁰ **Leslie Voltaire**, candidat à l'élection présidentielle de 2010 n'a obtenu que 1,51% des suffrages.⁷¹

Lavni, L'Avenir: Parti fondé en septembre 2009. Son secrétaire général est **Eric Prévost Junior** (en 2015). Selon celui-ci, les candidats aux élections sont désignés par

la démocratie (FNCD). Ce nouveau régime est renversé par un coup d'Etat militaire le 30 septembre 1991, puis est rétabli en 1994.

⁶² HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.81-83. Interview de Louis Gérard Gilles, responsable de la Commission de Communication de *Fanmi lavalas*, par Jean-Paul Pierre (journaliste à Radio IBO).

⁶³ PODUR Justin, 2012, p.48-49.

⁶⁴ PODUR Justin, 2012, p.176 et 230 ; LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

⁶⁵ LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

⁶⁶ CEP, 05/11/2015 ; *Signal FM*, 29/11/2016 ; *Alterpresse*, 29/11/2016.

⁶⁷ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.106-111. Interview de Saurel Jacinthe par Avenide Joseph (journaliste à Radio Vision 2000).

⁶⁸ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.30; LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

⁶⁹ *Haiti Référence*, 13/01/2016 ; Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

⁷⁰ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, Interview de Danton Léger du parti *Ansanm nou fò* par Sheila Louis-Joseph (journaliste à Radio Métropole), p.31-39, et analyse de Jean Marvel DANDIN, p.42. LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

⁷¹ LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

un vote interne des adhérents dans une élection primaire. Cependant, il avoue que certains candidats choisis n'appartiennent pas au parti.⁷² *Lavni* a obtenu sept députés aux élections législatives de 2010-2011.⁷³

Vérité : Parti formé en 2015 par d'anciens membres d'*Inite*, dont **Joanas Gué**, pour participer aux élections législatives de 2015.⁷⁴

Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (**LAPEH**) : Coalition formée en 2015 pour soutenir la candidature de **Jude Célestin** aux élections présidentielles de 2015 et 2016. Elle est composée d'*Inite*, de Vérité, de l'OPL et du Mouvement d'action socialiste (MAS).⁷⁵

Renmen Ayiti (Aimer Haïti) : Le candidat de ce petit parti aux élections présidentielles de 2015 et de 2016 était **Jean Henry Céant**.⁷⁶ Il a obtenu 2,5% des suffrages en 2015 (6^e position).⁷⁷

Veye yo (Nous regardons) : petit parti pro-Aristide dirigé par **Lavarice Gaudin**.⁷⁸

3.3. Les sociaux-démocrates

Fusion des sociaux-démocrates : Parti fondé en 2005 par la fusion de trois partis, dont deux membres de l'Internationale socialiste. En 2015, sa présidente est **Edmonde Supplice Beauzile** (ex-députée du PANPRA). Selon les statuts de ce parti, les candidats à l'adhésion suivent une session de formation pendant trois mois à l'issue de laquelle ils reçoivent une carte d'adhérent. Depuis 2012, si elles sont assidues aux réunions, les personnes voulant adhérer reçoivent une carte portant la mention « provisoire ». Les coordonnateurs départementaux choisissent les candidats aux élections en fonction d'une liste de critères fixés au plan national.⁷⁹ Ce parti serait l'un des rares partis structurés du pays selon le secrétaire général du parti *Lavni*.⁸⁰ Aux élections législatives de 2010-2011, la Fusion s'est fondue dans la coalition Alternative, qui a obtenu douze députés.⁸¹ Aux élections législatives de 2015, la Fusion n'a obtenu que trois députés.⁸² Ce parti est **affilié à l'Internationale socialiste**.⁸³

3.4. La mouvance de Michel Martelly

Repons peyizan : Parti fondé le 17 novembre 2009 par la fusion de quatre organisations, Jeunesse Pour la République (JPR), CONADEC, OLA, *Platfòm pou sove nasyon an*. Les personnes souhaitant adhérer suivent un stage de formation de deux mois, puis intègrent la coordination locale du parti. En 2009, le parti a eu trois élus au Parlement, qui, une fois élus, ont cessé leurs relations avec le parti. Il a soutenu la

⁷² HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.65. Interview d'Abel Descollines par Jean-Paul Pierre (journaliste à Radio IBO).

⁷³ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.30.

⁷⁴ *Anmwe*, 11/08/2016.

⁷⁵ *Anmwe*, 11/08/2016.

⁷⁶ *Haïti Libre*, 18/09/2016.

⁷⁷ CEP, 05/11/2015.

⁷⁸ LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, 24/03/2015.

⁷⁹ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.113-115. Interview d'Edmonde Supplice Beauzile par Avenide Joseph (journaliste à Radio Vision 2000).

⁸⁰ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.70. Interview d'Abel Descollines par Jean-Paul Pierre (journaliste à Radio IBO).

⁸¹ HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.30.

⁸² *Haïti Référence*, 13/01/2016 ; Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

⁸³ Internationale socialiste, « Partis membres de l'Internationale socialiste ».

candidature de Michel Martelly à la présidence de la République.⁸⁴ Il n'a obtenu aucun siège de député aux élections législatives de 2015.⁸⁵

Parti haïtien tèt kale⁸⁶ (PHTK) : Parti fondé en 2012 pour soutenir l'action du président **Michel Martelly**. Il se définit comme de centre-droit de tendance libérale.⁸⁷ Lors de la législature 2011-2015, il a formé les groupes parlementaires appelés Groupement du renouveau parlementaire (GRP), puis Parlementaires pour la stabilité et le progrès (PSP).⁸⁸ Sa présidente est **Ann Valérie Timothée Milfort** (ex-directeur de cabinet du président Michel Martelly) et son secrétaire est **Jean Renel Sanon** (ex-ministre de la Justice sous la présidence de Michel Martelly). En 2015, le PHTK a obtenu 26 sièges de députés sur 119 et est le **premier parti de la Chambre des Députés⁸⁹**. **Moïse Jovenel**, candidat du PHTK, a été élu **président de la République**, le 28 novembre 2016, au premier tour avec 55,7% des suffrages.⁹⁰

Ayiti an aksyon (AAA) : Parti essentiellement implanté dans l'Artibonite. Ce parti est dirigé par **Willy Jean-Baptiste**, sénateur. Les personnes souhaitant adhérer doivent fournir un certificat de bonnes vie et mœurs, une carte d'identité nationale et deux photographies. La recommandation d'un membre adhérent est importante pour une adhésion. Les candidats aux élections sont désignés par des commissions locales contrôlées par le directoire du parti ; certains ne sont pas membres du parti. AAA s'est allié au RDNP dans une structure appelée **KORE** en 2010.⁹¹ AAA a obtenu huit députés aux élections législatives de 2010-2011.⁹² Aux élections législatives de 2015, il a obtenu six sièges de députés.⁹³ Il est allié au PHTK.⁹⁴ Selon des révélations issues d'ambassades étrangères et publiées par le site web Wikileaks, **Youri Latortue**, fondateur et dirigeant de l'AAA, sénateur de l'Artibonite, serait impliqué dans des meurtres politiques et dans des activités illégales (trafic de drogue, enlèvements, etc.).⁹⁵

Konvansyon inite demokratik (KID) : Parti fondé en 1986 et dirigé par Evans Paul (ancien directeur de campagne du FNCD, coalition de partis et d'organisations populaires soutenant la candidature de Jean-Bertrand Aristide à l'élection présidentielle de 1990) jusqu'en juillet 2014, remplacé par Enold Jeune Joseph, secrétaire général. Evans Paul est devenu Premier ministre de Michel Martelly (2015-2016). KID était une des composantes d'Alternative (en 2010-2011), puis du MOPOD (jusqu'en 2014) ; il s'est enfin rallié au PHTK de Michel Martelly.⁹⁶ Il a obtenu sept députés aux élections législatives de 2015.⁹⁷

⁸⁴ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.163-165. Interview de Fednel Monchéry, Coordonnateur général de Repons peyizan, par Winnie Hugot Gabriel (avocate et collaboratrice du journal *Le Nouvelliste*).

⁸⁵ Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

⁸⁶ En français : « Crâne rasé », surnom de Michel Martelly.

⁸⁷ *Le Nouvelliste*, 16/08/2012.

⁸⁸ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, Interview de Danton Léger du parti *Ansanm nou fò* par Sheila Louis-Joseph (journaliste à Radio Métropole), p.31-39, et analyse de Jean Marvel DANDIN, p.42.

⁸⁹ *Haiti Référence*, 13/01/2016 ; Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

⁹⁰ *Signal FM*, 29/11/2016 ; *Alterpresse*, 29/11/2016.

⁹¹ HEROLD Jean-François (dir.), 09/2015, p.151-158. Interview de Willy Jean-Baptiste et Pierre Ermence Poitevien par Winnie Hugot Gabriel (avocate et collaboratrice du journal *Le Nouvelliste*).

⁹² HURBON Laënnec (dir.), 06/2014, p.30.

⁹³ Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

⁹⁴ Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

⁹⁵ KIM Ives, 29/06-05/07/2011.

⁹⁶ *Radio télévision Caraïbes (RTC)*, 27/01/2014 ; *Le Nouvelliste*, 21/07/2014.

⁹⁷ Union Interparlementaire (IPU), 29/01/2016.

Bibliographie

(sites web consultés en novembre et décembre 2016)

Institutions nationales

Conseil électoral provisoire (CEP), « Elections du 20 novembre 2016 – Premier tour de l'élection présidentielle, résultats préliminaires », 28/11/2016

<https://drive.google.com/file/d/0B56RZ3-JtuHxSOJqVkdvRmtmck0/view>

Conseil électoral provisoire (CEP), « Elections octobre 2015 – Résultats définitifs Président 1^{er} tour », 24/11/2015

https://electionpresidentielle.cephaiti.ht/Definitifs/president/RESULTATS_DEFINITIFS_PRÉSIDENT_1er_TOUR.PDF

Conseil électoral provisoire (CEP), « Elections octobre 2015 – Résultats préliminaires Président 1^{er} tour », 05/11/2015

https://electionpresidentielle.cephaiti.ht/rapport_PR/resume-presidentielle.pdf

Le Moniteur (journal officiel de la République d'Haïti), « Loi portant formation, fonctionnement et financement des partis politiques », 16/01/2014, n°10, p. 1- 12

http://haitijustice.com/pdf/legislation/loi_sur_les_partis_politiques_haiti_haitijustice.pdf

Ouvrages

PODUR Justin, *La nouvelle dictature d'Haïti, Coup d'Etat, séisme et occupation onusienne*, Montréal, Ecosociété, 2012 (éd. en français : 2016), 244 p.

HEROLD Jean-François (dir., journaliste, écrivain haïtien) *et alii*, *Relations entre partis politiques et parlementaires en Haïti, Perspectives de 18 personnalités politiques*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), septembre 2015, 272 p.

<http://www.idea.int/publications/catalogue/relations-entre-partis-politiques-et-parlementaires-en-ha%C3%A9ti-perspectives-de?lang=fr>

LANSFORD Tom (dir.), *Political Handbook of the World 2015*, CQ Press, 24/03/2015, 1 888 p.

HURBON Laënnec (dir., sociologue, chercheur au CNRS, professeur à l'université Quisqueya de Port-au-Prince et à l'université d'Etat d'Haïti), GILLES Alain (chercheur au Peace Research Institute Oslo, PRIO) et MIDY Franklin (professeur au département de sociologie de l'université du Québec à Montréal, UQAM), *Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), juin 2014, 178 p.

<http://www.idea.int/publications/catalogue/les-partis-politiques-dans-la-construction-de-la-d%C3%A9mocratie-en-ha%C3%A9ti?lang=fr>

BARZASI Stéphanie et VILAIN Olivier, *Haïti : de la perle au caillou*, Villeurbanne, Golias, 05/2013, 200 p. [ouvrage disponible à la bibliothèque de l'OFPPRA]

Articles scientifiques

GILLES Alain (chercheur au Peace Research Institute Oslo, PRIO), « Pourquoi tant de partis politiques ? Et à quoi sont-ils utiles ? », *Haiti Perspectives*, automne 2015, vol. 4, n°3, p.7-11 <http://www.haiti-perspectives.com/pdf/4.3-analyse.pdf>

LOCKHART Nicolás Pedro Falomir, « Haïti : une démocratie sans élections ni institutions ? », université Laval, Institut québécois des hautes études internationales, Centre d'études universitaires, 02/2015

http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/cei_npfl_haiti_fev2015.pdf

Médias

Signal FM, « Jovenel Moïse remporte la présidentielle avec 55.67% des voix », 29/11/2016 <http://signalfmhaiti.com/index.php/articles/categorie/2012-02-08-01-56-38/3956-jovenel-moise-remporte-la-presidentielle-avec-55-67-des-voix>

Alterpresse, « Haïti-Élections : Avec 55.67% des voix, Jovenel Moïse du Phtk en tête des résultats préliminaires, publiés par le Cep », 29/11/2016 <http://www.alterpresse.org/spip.php?article20963#.WEFAUEb7POA>

Haïti Libre, « Quelques promesses de campagne de Jean Henry Céant », 18/09/2016 <http://www.haitilibre.com/article-18655-haiti-elections-quelques-promesses-de-campagne-de-jean-henry-ceant.html>

Anmwe, « Le candidat à la présidence Jude Célestin chef d'une coalition pour les élections », 11/08/2016 <http://news.anmwe.com/haiti-le-candidat-a-la-presidence-jude-celestin-chef-dune-coalition-pour-les-elections/>

Haiti Press Network, « Convocation de l'assemblée nationale », *Radio Tête à tête*, 19/06/2016 <http://www.radioteteatete.com/2016/06/19/haiti-flash-convocation-de-lassemblee-nationale.shtml>

Haiti Press Network, « Les Sénateurs et les députés convoqués à une séance en Assemblée nationale le lundi 13 juin 2016 », *Le National*, 12/06/2016 <http://www.lenational.org/senateurs-deputes-convoques-a-seance-assemblee-nationale-lundi-13-juin-2016/>

Le Monde, « le premier tour de la présidentielle annulé, de nouvelles dates annoncées », 07/06/2016 http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2016/06/07/haiti-le-premier-tour-de-la-presidentielle-annule-de-nouvelles-dates-annoncees_4939824_3222.html

Le Nouvelliste, « 9 octobre 2016 et 8 janvier 2017 : premier et second tour de la présidentielle », 06/06/2016 <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/159642/9-octobre-2016-et-8-janvier-2017-premier-et-second-tour-de-la-presidentielle>

Radio télévision Caraïbes (RTC), « Profil de Mr. Sauveur Pierre Etienne candidat à la Présidence », 13/10/2015 <http://www.radiotelevisioncaraibes.com/nouvelles/elections-2015/profil-de-mr-sauveur-pierre-etienne-candidat-la-presidence.html>

Haiti Libre, « Liste officielle des candidats agréés à la Présidence », 12/06/2015
<http://www.haitilibre.com/article-14185-haiti-flash-liste-officielle-des-candidats-agrees-a-la-presidence.html>

Le Nouvelliste, « KID organise son 3e congrès et envisage de participer aux prochaines élections », 21/07/2014
<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/133644/KID-organise-son-3e-congres-et-envisage-de-participer-aux-prochaines-elections>

Radio télévision Caraïbes (RTC), « La "Konvansyon Inite Demokratik" (KID) se retire du Mopod », 27/01/2014
http://www.radiotelevisioncaraibes.com/nouvelles/haiti/la_konvansyon_inite_demokratik_kid_se_retire_du_mopod.html

Le Nouvelliste, « Parti haïtien Tèt Kale, le pouvoir se dote d'un 'chapeau légal' », 16/08/2012
<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/108116/Parti-haitien-Tet-Kale-le-pouvoir-se-dote-dun-chapeau-legal>

KIM Ives, « Wikileaks révèle : Youri Latortue, Mafieux... vendeur de drogue... Champion de la corruption politique », *Haiti Liberté*, 29/06-05/07/2011
<http://www.haiti-liberte.com/archives/volume4-50/Youri%20Latortue.asp>

CAROIT Jean-Michel, « Le candidat du pouvoir écarté du second tour de la présidentielle », Paris, *Le Monde*, 03/02/2011
http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/02/03/haiti-le-candidat-du-pouvoir-ecarte-du-second-tour-de-la-presidentielle_1474450_3222.html

Autres

Haiti Référence, « Parlement Haïtien: Le Sénat de la République », 22/07/2016
<https://www.haiti-reference.com/pages/plan/politique/pouvoir-legislatif/senat/>

Haiti Référence, « La Chambre des Députés », 13/01/2016
<https://www.haiti-reference.com/pages/plan/politique/pouvoir-legislatif/chambre-des-deputes/>

Union Interparlementaire (IPU), « Haïti - Chambre des Députés », 29/01/2016
<http://www.ipu.org/parline-f/reports/1137.htm>

Internationale socialiste, « Partis membres de l'Internationale socialiste »,
<http://www.internationalesocialiste.org/viewArticle.cfm?ArticlePageID=931>